



Evaluation préalable à la création d'entreprise dans la Vienne : ARTCOM, CCI et CMA choisis par Pôle emploi

lundi 23 avril 2012, par [lpe](#)

C'est dans le cadre d'un appel d'offres que les trois partenaires : ARTCOM Entreprises, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des Métiers et de l'artisanat de la Vienne ont été choisis par Pôle emploi pour accompagner gratuitement les porteurs de projet demandeurs d'emploi dans le cadre de l'EPCE.

Cette évaluation Préalable à la Création d'Entreprise (EPCE), va permettre aux porteurs de projet de bénéficier de l'accompagnement de professionnels de la création d'activités à raison de 6 rendez-vous d'1 heure 30 chacun répartis sur 1 mois. Evaluation des compétences du porteur de projet, faisabilité économique, rentabilité financière, choix juridique et fiscal... autant de thèmes abordés lors de ces rencontres.

Le Président de la CCI de la Vienne, Philippe Chartier, s'est félicité de ce marché renouvelé " *Cette attribution marque bien la force de ce réseau composé de trois structures complémentaires. Déjà en 2008, nous avons été choisis pour le précédent marché et en 3 ans, nous avons pu accueillir près de 1200 porteurs de projet. Un projet de création ou de reprise d'entreprise bien préparé, on le sait, c'est 20% d'échec en moins.*

Cette charte d'engagement des trois partenaires va permettre au porteur de projet de bénéficier des compétences de chacun : ARTCOM Entreprises pour les professions libérales, la Chambre de commerce et d'industrie pour les projets industriels et commerciaux et la Chambre des métiers et de l'artisanat pour les projets artisanaux."

Joël Godu, le Président de la CMA de la Vienne ajoutait "*l'artisanat représente environ 40% des entreprises créées par les demandeurs d'emploi. En 2011, ce sont 800 entreprises artisanales qui ont été créées dans la Vienne."*

Quant à Alain Barillot, le Directeur d'ARTCOM, il déclarait "*Ce dispositif, unissant le réseau de trois opérateurs, va nous permettre de couvrir l'ensemble du département et de proposer ainsi aux porteurs de projet un conseil au plus près de leur lieu de résidence. De plus, nous avons chacun les compétences pour les orienter, à l'issue de l'EPCE, vers une formation, une prestation supplémentaire pour leur permettre de mieux démarrer leur projet."*

Et le Président Chartier de conclure : "*Nous avons une valeur commune : la réussite et je ne connais pas d'autre facteur de création de richesse que l'entreprise. Il est donc normal d'aider les porteurs de projet à avoir le succès qu'ils méritent."*

Les trois opérateurs sont donc engagés pour réaliser au minimum 245 suivis par an et au maximum 735 jusqu'à 2014.

Contact : Pôle emploi ou chacun des organismes :

- CCIV : n°vert 0800 775 770

- CMA : 05 49 88 13 01

- ARTCOM : 05 49 00 09 08

(Ndlr : en Deux-Sèvres et en Charente, les opérateurs choisis pour l'EPCE sont ARTCOM et Espace Gestion 17 ; en Charente-Maritime, Espace Gestion 17.)

